

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961
concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation
des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 18 octobre 2011, le nom et l'emblème de l'«Union Benelux», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
en français: L'Union Benelux
- b. l'emblème



18 octobre 2011

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle